



Il s'agit d'un dispositif régi par le Conseil Départemental permettant d'obtenir des aides pour les familles qui connaissent des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement. Les aides financières sont sous forme de subvention et/ou de prêt, de garantie. La commission est composée d'un représentant des bailleurs, d'un représentant du Conseil Départemental, de la responsable de la circonscription de service social départemental, d'un représentant de la CAF.

Le rôle du service logement consiste à :

vérifier, instruire, informatiser les dossiers présentés par les travailleurs sociaux,  
préparer la commission pour présenter les dossiers,  
être l'interface entre le Conseil Départemental, la CAF, les travailleurs sociaux et les demandeurs.

Ce dispositif doit être sollicité par les familles auprès d'un travailleur social qui propose le dossier en commission.

#### **La garantie VISALE :**

VISALE est une caution accordée par Action Logement afin d'aider les étudiants ou les jeunes en alternance à louer un logement. Si le locataire ne parvient pas à payer son loyer, Action Logement sera en charge de verser les sommes impayées au propriétaire après l'établissement d'un bail de location.

**Les autres aides disponibles :** Les aides exceptionnelles du Crous ont été décidées suite à la précarité grandissante des étudiants. Ces aides permettront d'être au plus prêt de chacun d'entre vous pour vous aider dans votre quotidien. Vous pouvez trouver dans ces aides un accompagnement pour votre logement, pour vos transports ou d'autres dépenses de la vie courante comme des aides au passage du permis de conduire, plus d'informations sur les modalités de passage et de prix de l'examen sur ornikar. L'ensemble des demandes de ces aides peut être fait en ligne directement sur les plateformes du Crous et d'Action Logement. A noter toutefois qu'à aucun moment il ne peut vous être demandé de fournir vos données de carte bancaire. Si vous avez un doute, suite aux règlements sur un terminal de règlement électronique (explication) rendez vous au plus vite sur la plateforme perceval mise en place par le gouvernement afin de trouver la marche à suivre .

#### **Contact:**

Renseignements :

Centre Arc-en-Ciel : secteur logement

2 rue Guynemer 01.49.92.66.20

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 13h30 à 17h